Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Somme

Délibération du Conseil Communautaire
de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

Séance du mardi 03 octobre 2023

Le trois octobre deux mille vingt-trois à 16h00, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle du Casino de Crécy en Ponthieu, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	65	79

DELIBERATION N° DE_2023_117

Charte d'engagement des acteurs locaux de Picardie maritime

Date de la convocation
22 septembre 2023

Date d'affichage
22 septembre 2023

VOTES
EXPRIMES : 63
POUR : 54
CONTRE : 9
ABSTENTIONS : 13 NPPV : 3

Présents : Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS), Monsieur Bruno BALESDENT (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHIEU), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Madame Maïté BERON (DOMQUEUR), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY), Monsieur Guy TAECK (FAVIERES), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Madame Odile DOUBLET (LE BOISLE), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS), Monsieur Fabien CARPENTIER (GUESCHART), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Marie Jeanne MERLIN (LE CROTOY), Monsieur Pierre DELCOURT (LE TITRE), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Dominique DELANNOY (DOMVAST), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY), Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Philippe PIERRIN (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Jean Luc MARTIN (FOREST-MONTIERS), Monsieur Yves CREPY (MOUFLERS), Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Madame Laurence CROISET (NOUVION), Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG), Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Martial BALSAMO (NOY
(PONCHES-ESTR
(PONT-REMY),

RF
Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 05/10/2023
080-200070936-DE_2023_117-DE

Monsieur Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND), Monsieur Frédéric BOURGOIS (QUEND), Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Madame Dany HAREUX (RUE), Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Monsieur Joël PORQUET (RUE), Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Madame Rachel WATTEBLED (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Monsieur Dominique LECERF (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCOURT-BUSSUS), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCH), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCHEUX)

Elus représentés ayant donnés pouvoir : Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHIEU) représentée par Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHIEU), Madame Marie Josée VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE) représentée par Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX) représenté par Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL) représenté par Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHIEU) représenté par Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY) représenté par Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY), Monsieur Marc VOLANT (QUEND) représenté par Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Madame Gisèle CAROUGE (RUE) représentée par Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Madame Anita MAGNIER (RUE) représentée par Madame Dany HAREUX (RUE), Monsieur Richard RENARD (RUE) représenté par Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) représenté par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON) représenté par Monsieur Dominique LECERF (VRON)

Absent(s) : Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur James HECQUET (COULONVILLERS), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Michel KLAPSIA (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE DIEN), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHIEU) suppléé par Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRUVAL) suppléé par Monsieur Yvon RAYMOND (PONCHES-ESTRUVAL), Monsieur Henri POUPART (PONTHOILE), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE)

Excusé(s) : Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT)

A été nommé(e) secrétaire : Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER)

Objet de la Délibération : charte d'engagement des acteurs locaux de Picardie maritime

Le président expose :

Vu la loi Notre qui confirme que la compétence tourisme est une compétence partagée, entre plusieurs échelons,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre en leur version actualisée du 2 juillet 2019 dont la compétence tourisme (promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme),

Considérant la multiplicité des acteurs en la matière avec la création de l'office de tourisme intercommunal sous format associatif, en mars 2018 ; le syndicat mixte baie de somme trois vallées, gestionnaire et porteur du parc naturel régional Picardie M[illegible]

le syndicat mixte grand littoral picard et son action en matiè[illegible]t collecteur de la taxe de séjour ; les intercommunalités avo[illegible]e

RF
Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 05/10/2023
080-200070936-DE_2023_117-DE

de somme, Communauté de communes du Vimeu et des villes Sœurs ; l'association Somme Tourisme , tous promoteurs de la destination Baie de Somme attractivité,

Considérant l'étude en cours d'élaboration d'une stratégie touristique de développement durable, à l'échelle supra-intercommunale, visant à réunir les acteurs dans une démarche de collaboration active et visant à conforter le travail déjà existant d'actions en matière touristique,

Le Conseil Communautaire décide, à la majorité :

- D'apporter une précision sous forme d'ajout à cette charte, dans la dernière partie (texte en italique) :
  [Les signataires ont connaissance du fait que :
  - la charte engage vers une mutualisation des actions et des moyens au profit d'une destination touristique cohérente et forte,
    dans le respect de chaque entité qui demeure maître de ses décisions, et ce, en adéquation avec les règlements budgétaires et financiers s'ils existent ;]
    Le reste est inchangé.
- D'autoriser le Président à signer le projet de charte d'engagement des acteurs locaux de la Picardie maritime, telle qu'elle figure en annexe, avec l'ajout de cette mention ;
- De donner délégation au président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Résultats des votes

Pour : 54
Berthe Antoine
Dufour Grégory
Bordet Xavier
Mouton Eric
Cat René
Doyer Mathieu
Bouchez Franck
Vanhée Christine représentée par Bouchez Franck
Gérard Olivier
Beron Maïté
Delannoy Dominique
Briet Damien
Alexandre Isabelle
Taeck Guy
Martin Jean Luc
Kraemer Eric
Carpentier Fabien
Noël Frédéric
Doublet Odile
Evrard Philippe
Hornoy Arnaud, représenté par Philippe Evrard
Delorme Véronique
Merlin Marie Jeanne
Pley Olivier représenté par Parment Philippe
Parment Philippe
Pierrin Philippe
Crépy Yves
Hertault Claude
Forestier Maurice
Croiset Laurence
Boucart Jean-Charles

RF
Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 05/10/2023
080-200070936-DE_2023_117-DE

Monflier Bernard
Basalmo Martial
Dubois Daniel représenté par Berthe Antoine
Pouilly Alain suppléé par Raymond Yvon
Volant Marc représenté par Fourdinier Marie Claire
Fourdinier Marie Claire
Bourgois Frédéric
Bost Patrick
Thueux Jacky
Porquet Joël
Lepaysan Joanny
Carouge Gisèle représentée par Lepaysan Joanny
Richard Renard représenté par Claude Hertault
Wattebled Rachel
Martin Jocelyne
Monin Yves, représenté par Martin Jocelyne
Farcy Joël
Sauvage Laurent
Patricia Poupart
Soubry Patrick représenté par Lecerf Dominique
Lecerf Dominique
Canal Valérie-Anne
Miannay Thierry

Contre : 9
Guillot Bruno
Roucoux Annie
Louvet Gérard représenté par Roucoux Annie
Magnier Annita représentée par Hareux Dany
Hareux Dany
Ducastel Mesjri Sophie
Jaméas Jean Jacques
Conty José
Gamard Marcel

Abstentions : 13
Farcy Eric
Wallet Daniel
Marcassin Daniel
Farcy Pascal
Balesdent Bruno
Patte Claude
Baillet Alain
Van Riek Onghena Marie Josée représentée par Baillet Alain
Deleens Stéphane représenté par Farcy Pascal
Pecquet Jean Marie
Bacquet Antoine suppléé par Damet Christophe
Gallet Gérard représenté par Wallet Daniel
Pruvot Jean Paul

RF
Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 05/10/2023
080-200070936-DE_2023_117-DE

<u>Ne prennent pas part au vote</u> : 3
Nester Paul
Bourgois Thibault
Delcourt Pierre

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,
Claude HERTAULT

RF
Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 05/10/2023
080-200070936-DE_2023_117-DE